

9-CONSOMMATION-CONDITIONS DE VIE

En 2009, la **dépense de consommation finale des ménages**, approchée au travers des **comptes économiques**, est estimée à 480 milliards de F.CFP. Cette dépense représente 45% des ressources dont dispose l'économie calédonienne pour une année, et 63% du PIB.

Concernant la structure détaillée de cette consommation, l'**enquête Budget Consommation des Ménages** a mis en lumière des changements importants intervenus au cours des deux dernières décennies. Entre 1991 et 2008, l'habitat a détrôné l'alimentation, en tant que première dépense des Calédoniens. Le transport a beaucoup progressé, pour se retrouver presque à égalité de l'alimentation. Au total, sur ses 343 000 FCFP de dépense moyenne par mois, un ménage calédonien en consacre plus des deux tiers à satisfaire ses besoins en habitat, alimentation et transport.

En 17 ans, la part consacrée à l'habitat dans les dépenses des Calédoniens s'est renforcée, passant de 25% à 31% sous l'effet conjugué de trois facteurs : les prix du marché immobilier ont augmenté ; la population vit davantage en ville où le logement est plus cher ; enfin, il faut 30 logements aujourd'hui pour loger 100 Calédoniens, contre 25 en 1989 : c'est le phénomène de décohobitation. Les loyers et crédits immobiliers sont les postes de l'habitat qui ont vu leur part s'accroître le plus depuis 1991.

La baisse de la part consacrée à l'alimentaire (de 26% à 21%) est atténuée par une forte hausse des prix des produits alimentaires sur la période (+45%), poste qui a connu l'inflation la plus importante. Ceci contribue à maintenir la part de l'alimentaire à un niveau encore élevé en 2008.

La croissance du transport s'explique, principalement par les services d'entretien et d'assurances des véhicules qui mobilisent 4% du budget total des ménages, contre à peine 1% en 1991. La part consacrée à l'achat de voitures est restée stable malgré un nombre de voitures neuves par ménage plus important. Une partie de l'explication réside dans la faible hausse des prix des voitures, inférieure à l'inflation sur la période 1991 – 2008 (+28%, contre +35%).

Enfin, de nouvelles habitudes de consommation sont apparues, notamment dans les domaines des loisirs, de la culture ou de la communication : abonnements aux services de télévision payants, équipement informatique, télévisuel et matériels connexes, connexion internet, téléphonie mobile, forfait voyages/hébergement, services sportifs (piscine, club, salle de sport...), etc.

► **Dépense de consommation finale des ménages.** Agrégat utilisé en comptabilité nationale, qui correspond à l'ensemble des biens et services "consommés" par les ménages. Elle comprend les dépenses d'alimentation, d'habillement, de logement, de santé, d'éducation, de loisirs etc. L'achat d'un logement n'est pas pris en compte dans la dépense de consommation finale. Cette dépense est incluse dans la formation brute de capital fixe des ménages.

► **Comptes Économiques.** Les comptes économiques de la Nouvelle-Calédonie sont élaborés annuellement par l'Institut de la Statistique et des Études Économiques (ISEE). Ils sont établis selon les normes de la comptabilité nationale recommandés par les organismes internationaux. Les valeurs 2009 sont estimatives. Voir 12.1 et 2.

► **Enquête Budget Consommation des Ménages (BCM).** Cette enquête, réalisée par l'ISEE en 2008, vise à reconstituer les dépenses et les ressources des ménages résidant en Nouvelle-Calédonie. Cette enquête a été menée auprès de 3 700 ménages représentatifs de l'ensemble des ménages, dans les provinces des îles Loyauté, Nord et Sud, et dans les différentes zones d'habitation (rurale, tribale ou urbaine). La collecte s'est étalée sur une année entre avril 2007 et mars 2008. La précédente enquête du même type avait eu lieu en 1991. Les nomenclatures de dépenses utilisées dans les deux études sont différentes. Pour permettre des comparaisons, les principaux domaines de dépenses (habitat, alimentation et transport) ont été reconstitués.

SOURCES [1] ISEE, Enquête Budget Consommation des Ménages 2008. [2] INSEE, Enquête Budget des familles 2006.

VOIR AUSSI

Synthèse n°10 – *Budget Consommation des ménages 2008 / 1* – ISEE, 2009
Résultats BCM : www.isee.nc

9-CONSOMMATION-CONDITIONS DE VIE

La **structure des dépenses** diffère nettement d'une province à l'autre. Les **ménages de la province Sud** dépendent en moyenne deux à trois fois plus que ceux du Nord et des îles Loyauté.

L'habitat est le premier facteur de disparité entre les provinces. Les ménages du Sud dépendent dans ce domaine, trois fois plus que ceux du Nord et cinq fois plus que ceux des îles Loyauté. Avec 59% des ménages qui paient un loyer ou remboursent un emprunt immobilier, les postes loyers et crédits immobiliers dominent largement ce pôle de dépense en province Sud. Dans le Nord et les îles Loyauté, respectivement 21% et 10% des ménages paient un loyer ou un crédit pour leur logement. Dans ces deux provinces, l'électricité est la principale dépense liée à l'habitation. La dépense d'habitation varie également considérablement selon le statut d'occupation de la résidence principale. Les propriétaires avec crédit remboursent une traite moyenne de 116 000 F.CFP/mois, tandis que les locataires paient un loyer mensuel moyen hors charges qui varie de 88 000 F.CFP, pour les locataires d'un bailleur privé, à 47 000 F.CFP, pour les locataires d'un bailleur social (SIC, FSH...).

En 2008, la dépense d'alimentation est deux fois moins élevée dans les Îles et le Nord que dans le Sud. En effet, dans ces deux provinces, une partie des produits alimentaires vient de l'autoconsommation et ne donne pas lieu à une dépense directe.

Dans les trois provinces, le budget transport est dominé de loin par l'achat de voiture, suivi par le carburant. Vient ensuite le transport aérien, dans les Loyauté pour les vols locaux et dans le Sud pour l'international. Les ménages de province Nord, obligés d'utiliser la route, doivent consacrer plus au transport que les autres.

En 2008, les ménages achètent 44% de leur alimentation en **grandes surfaces**, 61% de leurs vêtements ou 80% des biens durables dans les **magasins spécialisés**. Mais les comportements dépendent beaucoup du niveau de vie du ménage et de son lieu de résidence. Ainsi, les plus modestes se rendent plutôt dans les petits magasins et les plus aisés en grandes surfaces. Les ménages des îles Loyauté favorisent les **magasins d'alimentation générale** pour nombre de leurs achats, n'ayant pas d'autres choix, tandis que ceux du Nord se tournent vers le "**discounts**" pour l'alimentaire et ceux du Sud, vers les grandes surfaces. Les achats de vêtement à l'étranger se sont fortement développés. Ceux par internet sont encore très peu présents.

► **Structure de dépenses.** Elle s'articule autour de quatre grands postes : alimentation, habitat, transport et autres.

Pour l'analyse des lieux d'achats, on distingue trois types de produits :

- l'alimentaire : produits alimentaires et boissons alcoolisées (ou non), hors restauration
- l'habillement : les achats de vêtements et chaussures
- les biens durables : le mobilier et la décoration, le gros électroménager (cuisinière, lave-linge...) et le petit électroménager (bouilloire, cafetière...) et la téléphonie, l'audiovisuel, l'optique, l'informatique.

► **Ménages de la province Sud.** Les trois quarts des ménages de Nouvelle-Calédonie vivent en province Sud et concentrent 90% des dépenses et des ressources totales. Aussi, le poids de cette dernière est largement déterminant dans les résultats moyens de la Nouvelle-Calédonie.

► **Grandes surfaces / magasins spécialisés / magasins d'alimentation générale / discounts.** La nomenclature des magasins est inspirée de celle en vigueur à l'Insee. Elle comprend :

- les hypermarchés : surface commerciale supérieure à 2 500 m² (enseignes Géant et Carrefour)
- les supermarchés : surface commerciale comprise entre 400 et 2 500 m² (enseignes Casino et Champion...)

Les grandes surfaces correspondent aux hypermarchés et aux supermarchés.

- les discounts : enseignes de discount, Leader Price
- les magasins d'alimentation spécialisée : boulangerie, boucherie, épicerie fine, cave à vins...
- les commerces non alimentaires spécialisés : quincaillerie, vêtements, équipement...
- les autres types de fournisseurs : internet, vente par correspondance, grossistes producteurs, marchés, foires, stations services, particuliers ou achat hors Nouvelle-Calédonie.

SOURCE [1] ISEE, Enquête Budget Consommation des Ménages 2008.

VOIR AUSSI

Synthèse n°11 – Budget Consommation des ménages 2008 / 2 – ISEE, 2009

Synthèse n°13 – Budget Consommation des ménages 2008 / 3 – ISEE, 2010

Notes et documents n°113 - Budget Consommation des ménages 2008 – Dépenses et ressources monétaires – ISEE, 2010

Résultats BCM : www.isee.nc

9-CONSOMMATION-CONDITIONS DE VIE

En 2008, l'**endettement** touche plus de la moitié des ménages calédoniens à titre privé. Trois facteurs ont joué en faveur du développement de la pratique du crédit : l'élévation du niveau de revenus des ménages, le développement de l'accès aux services bancaires et la baisse du coût du crédit.

Toutefois, si la part des ménages endettés a augmenté depuis 1991, le **taux d'endettement** des ménages, lui, a diminué en 17 ans, de 13% à 11% : le montant des remboursements a augmenté moins vite que les revenus.

L'achat d'un véhicule reste le premier motif d'endettement et concerne 30% des ménages endettés en 2008. Face à un réseau de transports en commun encore peu développé, la voiture est considérée comme indispensable aux déplacements quotidiens, professionnels ou personnels. Les ménages privilégient les crédits pour l'achat de véhicules aux autres crédits à la consommation.

Cependant, les ménages endettés disposant de moins de 150 000 FCFP par mois ont plus recours aux autres types de **crédits à la consommation**. Ils sont les plus nombreux à souscrire une dette auprès de commerçants ou d'autres prêteurs, comme leur employeur ou leur famille.

Les ménages recourent de plus en plus aux crédits pour accéder à la propriété. En 2008, la part des ménages endettés pour un prêt immobilier s'élève à 21%. À partir de 2011, la mise en place du prêt à taux zéro devrait encore accentuer le recours à ce type de prêt. La pratique du crédit diffère selon la province de résidence : en 2008, 59% des ménages du Sud ont un crédit en cours, 46% dans le Nord et 24% aux îles Loyauté.

En 2008, les ménages endettés doivent encore rembourser 290 milliards de FCFP. 78% de ce montant concerne des traites immobilières, soit un encours moyen par ménage de 16 millions de FCFP.

En 2008, un ménage endetté sur dix doit honorer des remboursements supérieurs à 33% de ses ressources monétaires. Un dispositif de traitement des situations de **surendettement** est entré en vigueur localement au 1^{er} avril 2007, suite à l'extension de la loi dite "loi Borloo". L'agence locale de l'**Institut d'Émission d'Outre-Mer** est chargée du secrétariat de la commission de surendettement. En 2010, 86 dossiers y ont été déposés : 80 ont fait l'objet d'une procédure d'orientation, dont 8 vers une procédure de rétablissement personnel effaçant la dette non professionnelle.

► **Endettement.** L'endettement (formel par crédit bancaire ou par voie familiale informelle) est un comportement normal du consommateur. Pour la plupart des ménages, un certain niveau d'endettement est inévitable, notamment dans les premières années de la vie active. De nombreux consommateurs recourent en effet au crédit pour reporter leurs dépenses d'une période de leur vie à une autre. Le crédit est un instrument couramment utilisé pour conserver un train de consommation équilibré, compatible avec les ressources disponibles, aux différents stades de la vie des personnes ou des ménages. En revanche, lorsqu'il est trop élevé, l'endettement devient du **surendettement**.

► **Taux d'endettement.** C'est le montant des remboursements de crédits rapporté aux ressources monétaires du ménage.

► **Crédits à la consommation.** Ils correspondent aux crédits pour l'acquisition de véhicules achetés à titre privé (voiture, pick-up, camionnette...), aux prêts à la consommation pour l'acquisition d'autres biens durables (achat de mobilier, d'appareils électroménagers...) et aux autres emprunts (emprunt personnel, emprunt pour la coutume, pour frais de soins ou d'obseques...).

► **Surendettement.** Le surendettement se définit, selon le Code de la consommation, comme "l'impossibilité manifeste pour le débiteur de bonne foi de faire face à l'ensemble de ses dettes non professionnelles exigibles ou à échoir".

► **Institut d'Émission d'Outre-Mer (IEOM).** Voir 15.4, 22.3.

SOURCES [1] ISEE, Enquête Budget Consommation des Ménages 2008. [2] ISEE, Enquête Budget Consommation des Ménages 1991.

VOIR AUSSI

Synthèse n°15 – Budget Consommation des ménages 2008 / 4 – ISEE, 2010

Loi n° 2003-710 du 1^{er} août 2003, dite "loi Borloo" (article 46) et ordonnance n°2004-824 du 23 août 2004 concernant le traitement du surendettement

Décret n° 2007-43 du 10 janvier 2007 relatif au traitement des situations de surendettement des personnes physiques en Nouvelle-Calédonie, prenant effet au 1^{er} avril 2007.

De Clerq HP, *Le marché de l'immobilier dans le Grand Nouméa*, Note de l'institution d'émission, IEOM agence de Nouméa, 2007.

Gestion du surendettement : www.ieom.fr/nouvelle-caledonie/particuliers-51

9-CONSOMMATION-CONDITIONS DE VIE

Les ménages calédoniens sont de plus en plus équipés en électroménager et en biens de consommation. D'après le recensement de la population de 2009, la plupart d'entre eux possèdent un réfrigérateur ou un congélateur (92%) et un lave-linge (83%). Les disparités sont encore grandes entre les provinces, mais les écarts se réduisent, en lien avec le développement du raccordement au réseau électrique général et l'augmentation des revenus des ménages. En 2009, 96% des ménages du Sud sont équipés d'un réfrigérateur ou d'un congélateur contre 83% aux îles Loyauté et 79% en province Nord. Jusqu'en 2004, le lave-linge était le 2^e bien le plus acheté par les ménages. Depuis, le téléphone portable s'est imposé : en 2009, 87% des ménages en possèdent un. La diffusion du téléphone devrait se poursuivre ces prochaines années avec la mise en place sur le territoire de la 3G. L'équipement des ménages s'est également renforcé pour d'autres biens. En 2009, 56% possèdent un ordinateur et 38% ont accès à internet à leur domicile contre respectivement 36% et 21% en 2004. 50% des ménages sont équipés d'un téléphone fixe. La diffusion de la climatisation domestique a également pris de l'ampleur puisque 35% des ménages en sont équipés contre 27% en 2004. En 2009, 77% des ménages calédoniens disposent d'au moins une voiture. Là encore des disparités subsistent entre les provinces, même si les écarts se sont réduits depuis 2004. Désormais 83% des ménages ont au moins une voiture en province Sud, contre 61% dans le Nord et 46% dans les îles Loyauté. Le marché de l'occasion reste privilégié en matière de transport ; il représente 54% des achats de voitures et deux roues effectués en 2010.

En 2008, la dépense annuelle en équipements et abonnements s'élève à 33 milliards FCFP. La voiture concentre à elle-seule près de 76% de cette dépense : 20% des ménages sont concernés par ce type de dépense. Viennent ensuite, les dépenses de téléphonie fixe ou mobile. Rapportée à la population de chaque province, cela correspond à une dépense mensuelle moyenne de respectivement 2 360 FCFP, 3 620 FCFP et 7 570 FCFP pour les provinces îles Loyauté, Nord et Sud.

- ▶ Ménages. Voir 4.8.
 - ▶ Recensement de la population. Voir 4.1.
 - ▶ Réseau électrique. Voir 20.4.
 - ▶ Revenus. Voir 11.1.
 - ▶ 3G. Voir 9.8.
-
- ▶ Voiture. Automobile ou camionnette.

SOURCES [1] INSEE-ISEE, Recensements de la population de la Nouvelle-Calédonie. [2] DIMENC. [3] ISEE, Enquête Budget Consommation des Ménages, 2008.

VOIR AUSSI

Résultats BCM : www.isee.nc

9-CONSOMMATION-CONDITIONS DE VIE

Le domaine des télécommunications a connu une mutation importante au cours des dernières années. Ainsi la traditionnelle téléphonie fixe, tout en continuant à se développer, a cédé le pas au profit de la téléphonie mobile et de l'Internet. Fin 2010, on recense 58 100 abonnés au téléphone fixe. Alors qu'ils progressaient sensiblement chaque année depuis cinq ans (+25% entre 2005 et 2009), les abonnés sur ligne fixe reculent de 16% en 2010. Parallèlement les abonnés Mobilis progressent de 14% en un an. Depuis le lancement du GSM en 1996, le nombre d'utilisateurs n'a cessé de croître pour atteindre en 2010, 46 800 abonnés Mobilis et 167 200 adhérents à la carte liberté. En dix ans, le nombre d'abonnés Mobilis a plus que doublé. En 2009, près de 41 000 ménages étaient équipés d'ordinateur et 27 400 avaient accès à Internet chez eux.

Ces changements résultent des efforts déployés par l'OPT pour renforcer l'accès aux télécommunications, répercuter les évolutions technologiques et accompagner le développement économique du territoire : extension et densification de la couverture ADSL et GSM ; extension de la capacité des réseaux ; baisse des tarifs des communications (y compris forfaits et minute Liberté) et des abonnements Internet ; création d'une offre de téléphonie sociale "Sociatel plus" etc. La pose d'un câble optique sous-marin entre la Nouvelle-Calédonie et l'Australie d'une part, et la Grande Terre et les îles Loyautés d'autre part est l'un des chantiers emblématiques de ces dernières années. (Lancement du haut débit, 3G en août 2011).

La diffusion télévisuelle vient également de connaître un changement important avec l'arrivée de la TNT. Huit chaînes sont désormais accessibles gratuitement et Canal Sat propose en plus, un bouquet de 53 chaînes payantes. La diffusion de l'information est également assurée par cinq stations radio, un journal quotidien, de nombreux périodiques locaux et la presse nationale et internationale, acheminée jusqu'ici par bateau ou avion.

▶ **Global System for Mobile (GSM).** Norme européenne de la radiotéléphonie numérique. Elle est commercialisée en Nouvelle-Calédonie sous le nom de Mobilis.

▶ **Mobilis.** Lancé fin 1999, le service Liberté de Mobilis permet, par l'intermédiaire d'une carte prépayée, un accès au réseau sans abonnement ni facture.

▶ **Office des Postes et des Télécommunications (OPT).** Entré en activité le 1^{er} janvier 1958, l'OPT est devenu établissement public de la Nouvelle-Calédonie dans le cadre des transferts de compétences prévus dans la Loi Organique de 1999. Unique opérateur local en matière de télécommunications, il assure le service public de ses trois métiers (courrier, service financier et télécommunications) et la mise en œuvre des technologies de pointe dans les domaines de l'Internet, du haut débit et de la téléphonie.

▶ **"Sociatel plus".** Cette offre s'adresse aux ressortissants de l'aide sociale provinciale et comprend un abonnement mensuel à coût très réduit, la fourniture d'un poste téléphonique en location-entretien à taux préférentiel, la gratuité des appels vers certains numéros dits sociaux et un forfait gratuit de communications locales pris en charge par la province de rattachement.

▶ **Haut débit, 3G.** Le terme de la 3G désigne une norme technologique de téléphonie mobile, qui constitue la "3^e génération", après la téléphonie numérique à modulation de voix analogique (1G) et la norme GSM (2G). La 3G ouvre la porte au très haut débit, proche des performances de l'ADSL. Elle donne accès à Internet depuis un ordinateur ou un téléphone portable, sur la zone GSM.

▶ **Télévision Numérique Terrestre (TNT).** Elle offre une meilleure qualité d'image et de son et un accès gratuit à un plus grand nombre de chaînes. Elle existe en Nouvelle-Calédonie depuis septembre 2011.

SOURCES [1] Office des Postes et des Télécommunications de la Nouvelle-Calédonie (OPT), données statistiques. [2] ISEE, Recensement de la population de la Nouvelle-Calédonie 2009.

VOIR AUSSI

OPT : www.opt.nc

ISEE : www.isee.nc

9-CONSOMMATION-CONDITIONS DE VIE

Un effort important a été déployé ces dernières années par les collectivités pour améliorer l'accès à l'eau potable des familles, tant au travers de travaux de raccordement ou de forages que dans le cadre des politiques d'habitat social. Ainsi en 2009, 92% des logements disposent de l'eau courante, contre 87% cinq ans avant. Rapporté à la population des ménages, c'est aujourd'hui 91% des individus qui disposent de l'eau courante. Aux îles Loyauté, l'amélioration est particulièrement notable, puisque la part de logements raccordés à l'eau courante a doublé sur la période 2004 – 2009 (passant de 36% à 72%). Pour autant, le nombre de logements qui ne disposent que d'un point d'eau collectif a également augmenté sur cette période, particulièrement en province Sud, où la population concernée a augmenté de 35%. En 2009, près de 8 000 personnes ne disposent encore que qu'un point d'eau collectif.

En dix ans, le nombre d'abonnés du Grand Nouméa a augmenté de 51% (+17 000 abonnés), moins vite toutefois que le nombre de logements. Dans le même temps, la consommation par abonnés diminuait d'un quart, résultant d'une consommation mieux maîtrisée par les ménages.

En 2008, la dépense annuelle en "charge de distribution et facture d'eau" s'élève à 2,5 milliards F.CFP. Le **prix de l'eau** distribuée sur Nouméa a plus que doublé en quinze ans et dépasse en 2010, les 200 francs/m³. Il continuera d'augmenter, avec les différents projets d'assainissement mis en place pour la ville de Nouméa. En revanche, dans de nombreuses communes, les administrés ne paient pas l'eau qu'ils utilisent. Compétence communale, la gestion des réseaux d'eau potable est réalisée selon trois formes : la **régie municipale**, l'**affermage** et la **concession**. La ressource en eau est le plus souvent obtenue par le biais de captages, de tranchées drainantes et par forages. À Ouvéa, outre un forage qui alimente le dispensaire, une usine de désalinisation procure de l'eau avec une capacité de 250 m³/jour. Pour garantir leur approvisionnement en eau, les 4 communes du **Grand Nouméa**, ont constitué un syndicat intercommunal à vocation unique pour construire le "**Grand Tuyau**".

▶ **Prix de l'eau.** Il s'agit ici du prix de détail à la consommation de l'eau distribuée.

▶ **Régie municipale.** La régie est un mode de gestion d'un service où la collectivité compétente assure avec son propre personnel la gestion d'un service comme l'eau. Elle procède à l'ensemble des dépenses et à leur facturation à l'utilisateur ; elle peut faire appel à des prestataires extérieurs mais les rémunère directement dans le respect du code des marchés publics.

▶ **Affermage.** Type de contrat dans lequel le propriétaire (bailleur) d'un bien confie l'exploitation à un fermier. Celui-ci tire sa rémunération du produit de la ferme et verse au propriétaire un fermage (loyer) dont le montant est convenu à l'avance et indépendant des résultats d'exploitation.

▶ **Concession.** La concession est une des formes que peut prendre une délégation de service public. Elle se distingue de l'affermage par la prise en charge par le concessionnaire (souvent une société privée) non seulement des frais d'exploitation et d'entretien courant mais également des investissements. Le concessionnaire se rémunère directement auprès de l'utilisateur par un prix fixé dans le contrat de concession.

▶ **Grand Nouméa.** Communes de Nouméa, Dumbéa, Mont-Dore et Païta.

▶ "**Grand Tuyau**". Nom donné à un ouvrage d'approvisionnement en eau des communes du Grand Nouméa, par pompage dans la rivière Tontouta, puis transport avec une conduite d'adduction en eau potable de 50 km. La réalisation de l'ouvrage, son financement et sa gestion pour les 50 années à venir ont été confiées à la Société Anonyme des Eaux de la Tontouta (SADET), filiale du groupe Suez. Cet ouvrage est opérationnel depuis octobre 2001.

SOURCES [1] INSEE-ISEE Recensement de la population de la Nouvelle-Calédonie, 2009. [2] Calédonienne des Eaux. [3] ISEE, Indice des prix à la consommation des ménages de Nouvelle-Calédonie.

VOIR AUSSI

ISEE : www.isee.nc

Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie : www.gouv.nc

CDE : www.cde.nc